

**Ornge**  
**États financiers consolidés**  
*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*  
*(en milliers de dollars canadiens)*

	<b>Page</b>
<b>Responsabilité de la direction</b>	
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers consolidés</b>	
État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de la variation du déficit net	2
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
<b>Notes complémentaires aux états financiers consolidés</b>	5

# Responsabilité de la direction

---

Au conseil d'administration d'Ornge,

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés ci-joints, y compris des jugements et des estimations comptables importants, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des opérations et nécessitant un jugement objectif.

Dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'intégrité et de fidélité des états financiers consolidés, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les comptes sont maintenus de manière adéquate pour fournir de l'information fiable en vue de la préparation d'états financiers consolidés.

Le conseil d'administration ainsi que le comité des finances et d'audit sont entièrement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des employés de l'organisme. Le conseil d'administration est responsable de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et de l'approbation de l'information financière contenue dans le rapport annuel de la direction. Il incombe aux membres du comité des finances et d'audit de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs pour discuter des contrôles internes relatifs au processus de présentation de l'information financière ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'organisme.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé par le conseil d'administration pour faire l'audit des états financiers consolidés et présenter un rapport à cet égard. Ce rapport figure dans le présent document. Les auditeurs externes ont un accès libre et entier au comité et à la direction pour discuter de leurs travaux d'audit et ils les rencontrent périodiquement et séparément.

Le 22 juin 2023



---

**Président-directeur général**



---

**Chef des services financiers**

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au conseil d'administration d'Ornge,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Ornge et de ses filiales (l'« organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, les états consolidés des résultats et de la variation du déficit net, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de son déficit net, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

## Rapport de l'auditeur indépendant (*suite*)

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**BDO Canada s.r.l. /S.E.N.C.R.L.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Oakville (Ontario)  
Le 22 juin 2023

# Ornge

## État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2023

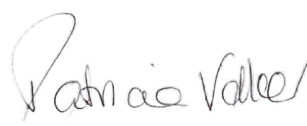
(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
<b>Actifs</b>		
Trésorerie	19 892	12 429
Débiteurs	4 312	7 263
Charges payées d'avance et dépôts	3 926	2 977
Stocks (Note 4)	11 075	10 258
Tranche à court terme du contrat d'entretien (Note 6)	1 186	2 318
	40 391	35 245
Trésorerie affectée (Note 3)	473	473
Immobilisations (Note 5)	162 980	169 345
Contrat d'entretien et autres contrats (Note 6)	10 854	12 040
	214 698	217 103
<b>Passifs</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 10)	25 377	25 769
Avantages sociaux futurs (Note 8)	1 794	1 709
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	12 539	11 852
	39 710	39 330
Dette à long terme (Note 9)	190 951	203 336
	230 661	242 666
<b>Engagements et éventualités (Note 13) (Note 14)</b>		
<b>Déficit net</b>		
Déficit net	(16 735)	(26 513)
Gains de réévaluation cumulés	772	950
	(15 963)	(25 563)
	214 698	217 103

Approuvé au nom du conseil



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Ornge

## État consolidé des résultats et de la variation du déficit net

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)*

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Programme de transport aérien du ministère de la Santé de l'Ontario	228 302	204 982
Programme de transport terrestre pour soins intensifs (Note 11)	14 815	14 815
Financement des mesures de lutte contre la COVID-19 (Note 12)	3 209	9 808
Autres produits	7 014	5 315
	<b>253 340</b>	<b>234 920</b>
<b>Charges</b>		
Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre (Note 8) (Note 15)	88 156	80 201
Charges liées au transporteur et à la flotte	92 247	78 594
Fournitures, installations et autres	20 915	15 092
Programme de transport terrestre pour soins intensifs (Note 11)	14 815	14 815
Charges liées aux mesures de lutte contre la COVID-19 (Note 12)	3 209	9 808
Intérêts	12 178	12 892
Amortissement des immobilisations	12 043	11 742
	<b>243 563</b>	<b>223 144</b>
<b>Excédent des produits sur les charges avant les autres produits</b>	<b>9 777</b>	<b>11 776</b>
<b>Autres produits</b>		
Gain (perte) sur la disposition d'immobilisations, montant net	1	(310)
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>9 778</b>	<b>11 466</b>
<b>Déficit net, au début de l'exercice</b>	<b>(26 513)</b>	<b>(37 979)</b>
<b>Déficit net, à la fin de l'exercice</b>	<b>(16 735)</b>	<b>(26 513)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**Ornge**  
**État consolidé des gains et pertes de réévaluation**

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)*

	<b>2023</b>	2022
<b>Gains de réévaluation cumulés, au début de l'exercice</b>	<b>950</b>	357
<b>Gains (pertes) de réévaluation non réalisés (non réalisées) pour l'exercice</b>		
Cours du change	<b>(178)</b>	593
<b>Gains de réévaluation cumulés, à la fin de l'exercice</b>	<b>772</b>	950

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*



# Ornge

## État consolidé des flux de trésorerie

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)*

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) activités suivantes :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	9 778	11 466
Amortissement des immobilisations, notamment pour les mesures de lutte contre la COVID-19	12 394	12 057
Amortissement du contrat d'entretien et autres contrats	2 472	3 715
(Gain) perte sur la disposition d'immobilisations, montant net	(1)	310
	<b>24 643</b>	<b>27 548</b>
Variations des comptes du fonds de roulement		
Débiteurs	2 951	4 302
Charges payées d'avance et dépôts	(949)	(716)
Stocks	(817)	(1 725)
Créditeurs et charges à payer	(570)	2 251
Contrat d'entretien et autres contrats	-	581
Avantages sociaux futurs	85	73
	<b>25 343</b>	<b>32 314</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de capital sur la dette à long terme	(11 852)	(11 201)
Paiements du capital relatif à l'obligation au titre du contrat d'entretien	-	(4 502)
	<b>(11 852)</b>	<b>(15 703)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(6 029)	(9 461)
Produit de la vente d'immobilisations	1	45
	<b>(6 028)</b>	<b>(9 416)</b>
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	<b>7 463</b>	<b>7 195</b>
<b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>	<b>12 429</b>	<b>5 234</b>
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>19 892</b>	<b>12 429</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 1. Objectif de l'organisme

Ornge exerce ses activités à partir d'un certain nombre de bases dans la province et effectue la coordination de tous les aspects du système de transport aéromédical en Ontario, du Programme de transport terrestre pour soins intensifs et du dépistage lors des transferts de patients entre établissements de la province. Les présents états financiers consolidés portent sur les activités du groupe d'entités d'Ornge (l'« organisme »), qui comprennent Ornge, Ornge Issuer Trust et les filiales en propriété exclusive Ornge Global Air Inc. et 7506406 Canada Inc.

Ornge est un organisme prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149 de la Loi.

Ornge Global Air Inc. (« Ornge Air ») et sa filiale en propriété exclusive 7506406 Canada Inc. (« 7506406 ») sont des entités à but lucratif constituées en société sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ces entités fournissent des services de transport par aéronefs à voilure tournante ou à voilure fixe pour le compte de l'organisme. En vertu de la Loi et du Règlement de l'impôt sur le revenu, Ornge Air et 7506406 sont assujetties à l'impôt sur le revenu.

Ornge Foundation était un organisme de bienfaisance enregistré qui a été dissous au cours de l'exercice 2023.

Ornge est principalement financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement (l'« entente ») établie par le ministère de la Santé (le « Ministère »). Cette entente précise les droits et obligations des deux parties à l'égard du financement accordé par le Ministère. Elle prévoit également certaines normes et obligations de rendement qui définissent les résultats acceptables en matière de rendement de l'organisme à divers chapitres.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés selon le Manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés du Canada pour le secteur public, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. L'organisme a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les présents états financiers consolidés reposent sur les principales méthodes comptables suivantes :

#### **Base de consolidation**

Toutes les entités sans but lucratif et à but lucratif contrôlées sont consolidées dans l'organisme. Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de ces entités, telles que définies à la Note 1. Les opérations et les soldes interentités ont été éliminés lors de la préparation de ces états financiers consolidés.

#### **Instruments financiers**

L'organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ceux-ci. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis sont évalués à leur juste valeur ou au coût après amortissement.

La juste valeur est déterminée par le montant qui serait versé dans une opération conclue par des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, ce montant reposant sur le cours du marché, le cas échéant. Les opérations d'achat ou de vente de ces éléments sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et les pertes nets découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À l'exception de ces instruments présentés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur comprennent la trésorerie et la trésorerie affectée. Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement comprennent les débiteurs.

Les passifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement comprennent les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer de même que la dette à long terme.

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Instrument financiers (suite)**

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé des résultats et de la variation du déficit net. En revanche, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Toute perte de valeur qui n'est pas considérée comme temporaire est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de la variation du déficit net. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur peuvent faire l'objet de reprises si la valeur augmente par la suite afin de les ramener à leur coût d'origine. Les reprises sur réévaluations nettes d'actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

#### **Trésorerie**

La trésorerie comprend les soldes détenus auprès de banques. La trésorerie grevée d'affectations empêchant son utilisation à des fins courantes est incluse dans la trésorerie affectée.

#### **Stocks**

Les stocks de l'organisme comprennent les pièces d'aéronefs, les fournitures médicales et les uniformes, qui sont évalués au moindre du coût ou du coût de remplacement. Les stocks sont utilisés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les actifs construits pour le compte de l'organisme. L'amortissement n'est comptabilisé qu'au moment où la construction est quasi terminée et où les actifs sont prêts à utiliser.

Lorsqu'une immobilisation est mise hors service, sa valeur comptable et son amortissement cumulé sont retirés des comptes d'immobilisations. Toute perte subie lors de la mise hors service ou de l'abandon est passée en charges dans l'exercice au cours duquel l'immobilisation a été mise hors service ou abandonnée.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état consolidé des résultats et de la variation du déficit net.

Les actifs sont classés comme étant destinés à la vente lorsque tous les critères du paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'organisme évalue les actifs destinés à la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et de la variation du déficit net.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux prévus pour amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

	<b>Méthode</b>	<b>Taux</b>
Bâtiment	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel et véhicules	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	3 ans
Cellules d'aéronefs	Linéaire	20 à 30 ans
Moteurs d'aéronefs	Linéaire	20 ans
Produits avioniques et pièces de rechange d'aéronefs	Linéaire	5 à 30 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du contrat de location

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Entretien et réparations**

L'organisme a conclu des contrats d'entretien à long terme à l'égard de l'entretien des moteurs d'aéronefs à voilure tournante et d'aéronefs à voilure fixe, des cellules à voilure tournante ainsi que des produits avioniques des aéronefs à voilure tournante et à voilure fixe. Les coûts sont établis selon un tarif horaire contractuel multiplié par le nombre d'heures de vol (sous réserve d'un minimum d'heures obligatoires) ou un montant annuel fixe. Les coûts d'entretien qui ne sont pas couverts par les contrats d'entretien à long terme sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Certains contrats d'entretien à long terme que l'organisme a conclus sont assortis de clauses de charges payées d'avance qui représentent les heures de vol des aéronefs avant leur inscription au programme d'entretien à long terme. Les paiements liés aux clauses de charges payées d'avance sont initialement inscrits à l'actif, puis comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de contrat ou la durée de vie utile.

#### **Comptabilisation des produits**

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. La majeure partie des produits de l'organisme, qui se composent de l'ensemble des sources de produits à l'exception des autres produits, sont reçus du Ministère en vertu de l'entente conclue avec celui-ci. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus et les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres produits proviennent notamment du transport d'organes et de la facturation de services non couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario. Ils sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis, que les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation, lorsqu'une opération ou un événement à l'origine du passif est survenu ou lorsqu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif est comptabilisé au montant qui correspond à la meilleure estimation des charges nécessaires à la mise hors service d'une immobilisation à la date des états financiers. Ce passif est ensuite réexaminé chaque date de présentation de l'information financière et ajusté en fonction de l'écoulement du temps et de toute révision apportée à l'échéancier, au montant nécessaire pour régler l'obligation ou au taux d'actualisation. Lors de l'évaluation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, un coût correspondant à la mise hors service de l'immobilisation est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en question si elle est encore en état d'utilisation productive. Ce coût est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle. Si l'immobilisation corporelle en question n'est pas comptabilisée ou n'est plus en état d'utilisation productive, les coûts liés à la mise hors service de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

#### **Conversion des devises**

Les montants des opérations libellées en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les valeurs comptables des actifs et des passifs monétaires ainsi que des éléments non monétaires classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur reflètent les taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Pendant la période de règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contre-passation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains et pertes de change sont reclassés à l'état consolidé des résultats et de la variation du déficit net.

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Avantages sociaux futurs**

Les programmes d'avantages sociaux futurs de l'organisme se composent d'un régime interemployeurs à prestations déterminées, d'un régime à cotisations déterminées et d'un programme de congés de maladie sans droits acquis.

Certains employés à temps plein de l'organisme participent au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP », ou le « régime »), régime interemployeurs à prestations déterminées. La comptabilisation d'un régime à cotisations déterminées est utilisée pour comptabiliser la part de l'organisme dans le régime interemployeurs à prestations déterminées. Par conséquent, aucun passif au titre des pensions de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés de l'organisme et les apports sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

En plus du régime à prestations déterminées, l'organisme offre un régime de retraite à cotisations déterminées dans le cadre duquel elle verse dans un régime enregistré des cotisations fixes aux employés admissibles, mais n'a aucune autre obligation de verser d'autres montants. Les coûts des prestations du régime à cotisations déterminées sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'organisme offre des programmes de congés de maladie sans acquisition de droits aux employés syndiqués affectés aux aéronefs à voilure tournante et à voilure fixe, au personnel du centre de contrôle des opérations et au personnel paramédical. Au titre de ces programmes, l'organisme comptabilise un passif et une charge qui s'accumulent dans la période où les employés fournissent des services en échange de prestations. La période de service commence à la date à laquelle l'employé est admissible aux prestations la première fois (en général la date d'embauche) et se termine à la date à laquelle le paiement des prestations est prévu.

L'organisme offre également un programme de congés de maladie aux employés non syndiqués. Toutefois, les prestations gagnées ne s'acquièrent pas et ne peuvent être accumulées au-delà de l'année durant laquelle elles ont été acquises. Ainsi, l'organisme comptabilise une charge lorsque le fait à l'origine de l'obligation (le congé de maladie) se produit.

#### **Ventilation des charges**

L'organisme exploite le Programme de transport terrestre pour soins intensifs. Les coûts relatifs à ce programme comprennent les charges liées au personnel et aux locaux ainsi que les autres charges directement attribuables à la prestation de ce programme. L'organisme engage également un certain nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à son administration et au Programme de transport terrestre pour soins intensifs.

L'organisme ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'elle utilise systématiquement d'un exercice à l'autre.

#### **Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)**

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Des estimations importantes sont nécessaires pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations, la méthode appropriée d'amortissement des immobilisations, l'évaluation de la dépréciation des actifs et l'évaluation des hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits.

L'évaluation du régime de congés de maladie sans acquisition de droits est établie en fonction d'hypothèses actuarielles. Les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits sont établies à partir de renseignements sur les membres et les modèles actuariels. L'évaluation des actifs destinés à la vente est établie en fonction des produits attendus lors de la vente.

Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et, si des ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la variation du déficit net des périodes au cours desquelles ils deviennent connus.

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations) (suite)*

Le montant des produits comptabilisés provenant du Ministère exige un certain nombre d'estimations. Selon l'entente de rendement établie entre Ornge et le Ministère, si l'organisme ne satisfait pas aux normes de rendement et aux obligations, le Ministère est en droit d'ajuster le financement qui lui est accordé. Le Ministère n'est pas tenu de communiquer certains ajustements relatifs au financement avant d'avoir reçu les données de fin de l'exercice. Comme ces données ne sont pas remises avant la préparation des états financiers consolidés, le montant du financement consenti chaque année par le Ministère à l'organisme peut être revu à la hausse ou à la baisse après la fin d'exercice. Le montant des produits comptabilisés dans ces états financiers consolidés est établi selon les meilleures estimations de la direction à l'égard du financement obtenu au cours de l'exercice.

### 3. Trésorerie affectée

La trésorerie affectée se détaille comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada (le « fiduciaire ») relativement à une obligation hypothécaire de premier rang de série A (représentant trois mois de service de la dette) (Note 9)	<b>473</b>	473

### 4. Stocks

Les stocks se composent de ce qui suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Pièces d'aéronefs	<b>7 917</b>	7 440
Fournitures médicales et autres	<b>3 158</b>	2 818
	<b>11 075</b>	10 258

### 5. Immobilisations

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2023 Valeur comptable nette</b>
Terrain	<b>3 243</b>	-	<b>3 243</b>
Bâtiments	<b>23 545</b>	<b>14 303</b>	<b>9 242</b>
Matériel et véhicules	<b>36 959</b>	<b>24 659</b>	<b>12 300</b>
Matériel informatique et logiciels	<b>11 767</b>	<b>10 428</b>	<b>1 339</b>
Cellules d'aéronefs	<b>157 495</b>	<b>48 336</b>	<b>109 159</b>
Moteurs d'aéronefs	<b>38 299</b>	<b>18 280</b>	<b>20 019</b>
Produits avioniques et pièces de rechange d'aéronefs	<b>13 848</b>	<b>9 034</b>	<b>4 814</b>
Améliorations locatives	<b>5 351</b>	<b>4 207</b>	<b>1 144</b>
Immobilisations en cours de construction	<b>1 720</b>	-	<b>1 720</b>
	<b>292 227</b>	<b>129 247</b>	<b>162 980</b>

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 5. Immobilisations (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette
Terrain	3 243	-	3 243
Bâtiments	23 186	13 457	9 729
Matériel et véhicules	34 450	21 491	12 959
Matériel informatique et logiciels	11 613	10 425	1 188
Cellules d'aéronefs	157 016	43 843	113 173
Moteurs d'aéronefs	38 299	16 748	21 551
Produits avioniques et pièces de rechange d'aéronefs	13 698	8 750	4 948
Améliorations locatives	4 603	3 618	985
Immobilisations en cours de construction	1 569	-	1 569
	<b>287 677</b>	<b>118 332</b>	<b>169 345</b>

L'organisme a procédé à la cession d'immobilisations, qui a entraîné un gain net de 1 \$ (2022 – pertes de 310 \$). Les immobilisations liées à la lutte contre la COVID-19 sont comprises dans les immobilisations au coût de 1 701 \$ et leur valeur comptable nette s'établit à 917 \$.

### 6. Contrat d'entretien et autres contrats

Au cours de l'exercice 2018, l'organisme a conclu un contrat relatif à un programme d'entretien de ses moteurs d'aéronefs à voilure tournante d'une durée de vingt ans ou jusqu'à ce que la deuxième révision des moteurs soit terminée, selon la première éventualité. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, elle a également conclu un contrat relatif à un programme d'entretien de ses cellules à voilure tournante de six ans. Aux termes de ces ententes, les clauses de charges payées d'avance respectives sont capitalisées et amorties selon la méthode linéaire sur la durée du contrat ou du potentiel de service.

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	<b>14 358</b>	17 916
Moins : amortissement	<b>(2 318)</b>	(3 558)
	<b>12 040</b>	14 358
Moins : tranche à court terme	<b>(1 186)</b>	(2 318)
	<b>10 854</b>	12 040

### 7. Emprunt à court terme

Le 15 décembre 2021, l'organisme a conclu une facilité de crédit non garantie à court terme destinée aux fins générales de l'organisme en vertu de laquelle elle peut emprunter jusqu'à 40 000 \$.

L'emprunt en vertu de la facilité de crédit peut être utilisé selon trois types de structures :

- 1) Prêts à taux préférentiel portant intérêt au taux préférentiel de la banque +/- une marge donnée;
- 2) Prêts au taux CDOR portant intérêt au taux CDOR +/- la marge CDOR;
- 3) Lettres de crédit portant intérêt au taux d'intérêt du marché de la banque.

La facilité de crédit est non garantie et arrive à échéance le 15 décembre 2024. Au 31 mars 2023, le solde non réglé de cette facilité de crédit était de néant \$ (2022 – néant \$).

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)*

### 8. Avantages sociaux futurs

L'organisme accorde aux employés syndiqués un nombre donné de jours par année que les employés peuvent utiliser sous forme de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces employés peuvent accumuler les congés de maladie inutilisés chaque année, jusqu'à concurrence du maximum autorisé dans leur contrat de travail. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours des années ultérieures, dans la mesure où la durée du congé de maladie de l'employé est supérieure aux congés de maladie attribués au cours de l'exercice. Les congés de maladie sont payés au taux salarial en vigueur au moment où ils sont utilisés. Tous les calculs et toutes les informations à fournir sont établis à la date d'évaluation aux fins comptables, soit le 31 mars 2023.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Passifs au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Obligations au titre des prestations futures accumulées	<b>1 404</b>	1 387
Gain actuariel non amorti, à la fin de l'exercice	<b>390</b>	322
	<b>1 794</b>	1 709
<b>Charges au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Coût des avantages pour l'exercice en cours	<b>687</b>	649
Intérêts sur les obligations au titre des prestations futures accumulées	<b>25</b>	23
	<b>712</b>	672

Pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées à l'égard des congés de maladie sans acquisition de droits, l'organisme utilise l'hypothèse actuarielle significative suivante : taux d'actualisation de 4,50 % (2022 – 2,60 %).

Pour évaluer les charges à l'égard des congés de maladie sans acquisition de droits, l'organisme a utilisé les hypothèses actuarielles significatives suivantes : taux d'actualisation de 4,50 % (2022 – 2,60 %) et augmentation des coûts de salaire de 2,00 % (2022 – 2,00 %).

### 9. Dette à long terme

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Obligation non garantie de série A a)	<b>184 664</b>	195 753
Obligation hypothécaire de premier rang de série A b)	<b>19 993</b>	20 756
	<b>204 657</b>	216 509
Moins : coûts de transaction non amortis	<b>(1 167)</b>	(1 321)
	<b>203 490</b>	215 188
Moins : tranche à court terme	<b>(12 539)</b>	(11 852)
	<b>190 951</b>	203 336



# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 9. Dette à long terme (suite)

Les montants estimatifs des principaux remboursements de la dette à long terme à effectuer pour les cinq prochains exercices et ultérieurement se détaillent de la manière suivante :

2024	12 539
2025	13 266
2026	14 083
2027	15 140
2028	16 018
Par la suite	133 611
<b>Total</b>	<b>204 657</b>

Les intérêts courus compris dans les créditeurs et charges à payer s'élèvent à 3 196 \$ (2022 – 3 388 \$).

- a) Le 11 juin 2009, l'organisme a émis une obligation non garantie de série A (l'« obligation non garantie ») de 275 000 \$ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante de même que de leur infrastructure connexe ainsi que pour financer ses fins générales. L'obligation non garantie porte intérêt au taux de 5,727 % par année, calculé annuellement, et des versements de capital et d'intérêts de 11 071 \$ sont effectués semestriellement. L'obligation non garantie arrivera à échéance le 11 juin 2034.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation non garantie, y compris les honoraires professionnels, se sont élevés à 2 549 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation non garantie et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur marchande de l'obligation non garantie au 31 mars 2023 s'établit à 193 804 \$ (2022 – 215 834 \$). Le rendement sur un placement privé similaire aurait été de 4,81 % (2022 – 4,03 %). Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de l'obligation non garantie.

L'organisme est assujéti à certaines clauses restrictives liées à l'obligation non garantie. Au cours de la période visée, l'organisme a respecté toutes ces clauses restrictives.

- b) Le 31 janvier 2011, l'organisme a émis une obligation hypothécaire de premier rang de série A (l'« obligation ») de 23 877 \$ pour financer le bâtiment du siège social. L'obligation porte intérêt au taux de 5,60 % par année, calculé semestriellement, et des versements de capital et d'intérêts de 158 \$ sont effectués chaque mois. L'obligation arrivera à échéance le 31 janvier 2036. Une garantie hypothécaire et une sûreté réelle visant le bâtiment de l'organisme, le terrain et les agencements connexes d'une valeur comptable de 12 444 \$ ainsi que les avantages qui seront tirés de ces actifs ont été accordées à l'égard de l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires professionnels, se sont élevés à 684 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'organisme peut racheter une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps avant son échéance à un prix établi en fonction du montant du capital en cours, majoré d'une prime compensatoire et de l'intérêt couru et non payé.

Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le cours de l'obligation sera toujours fixé à la valeur nominale et son rendement correspondra au taux en vigueur lors de l'émission, soit 5,60 %.

L'organisme est assujéti à certaines clauses restrictives liées à l'obligation. Au cours de la période visée, l'organisme a respecté toutes ces clauses restrictives.

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 10. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'organisme détient un certain nombre d'instruments financiers et est donc exposé à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. L'exposition au risque ainsi que les objectifs, politiques et processus de la direction relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques n'ont pas changé de manière importante au cours de l'exercice.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des instruments financiers de l'organisme représente le mieux son exposition maximale au risque de crédit.

Au 31 mars 2023, l'exposition maximale au risque de crédit s'établit comme suit :

	2023	2022
Trésorerie	19 892	12 429
Trésorerie affectée	473	473
Débiteurs	4 312	7 263
	24 677	20 165

#### Risque de liquidité

La majorité des produits d'exploitation de l'organisme provient du Ministère. L'organisme est lié au Ministère par une entente de rendement en vertu de laquelle ce dernier lui verse des fonds pour la prestation des services qui y sont décrits. L'organisme est exposé au risque relatif à la disponibilité des liquidités nécessaires pour continuer d'offrir les services prévus en vertu de son mandat établi dans l'entente de rendement.

Pour réduire le risque de liquidité, l'organisme s'assure d'effectuer une saine gestion des liquidités disponibles. L'organisme dispose d'une facilité de crédit non garantie à court terme qui lui permet d'accéder à des liquidités suffisantes pour couvrir ses charges d'exploitation si le financement du Ministère n'est pas disponible (se reporter à la Note 7).

L'organisme assure un suivi des liquidités nécessaires en se fondant sur ses prévisions financières.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change. Pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux de change, l'organisme effectue un suivi des taux de change et des fluctuations pour gérer ses créditeurs et charges à payer.

L'organisme conclut des transactions d'achat et des réclamations au titre de garanties libellées en dollars américains pour lesquelles les soldes de créditeurs pourraient être exposés aux fluctuations des taux de change au 31 mars 2023. Les éléments ci-dessous sont libellés en dollars américains :

	2023 \$ US (en milliers)	2022 \$ US (en milliers)
Créditeurs et charges à payer	2 332	2 321
	2023 \$ US (en milliers)	2022 \$ US (en milliers)
Créditeurs et charges à payer	2 332	2 321

Une fluctuation de 1 % du taux de change du dollar américain se traduirait par une variation d'environ 32 \$ des créditeurs et charges à payer, ce qui entraînerait une variation du déficit net non affecté et des gains ou pertes de réévaluation cumulés d'environ 32 \$.

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 10. Instruments financiers (suite)

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence défavorable sur la valeur d'un instrument financier. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, que l'on désigne sous l'appellation « risque de flux de trésorerie » ainsi que sur la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers, que l'on désigne sous l'appellation « risque de prix ».

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette à long terme. Une variation du taux d'intérêt de la dette à long terme aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais serait sans incidence sur les états financiers consolidés, étant donné que la dette est évaluée au coût après amortissement et que son taux d'intérêt est fixe.

#### **Risque lié aux prix des produits de base**

L'organisme a besoin de quantités importantes de carburant d'aviation pour l'exploitation de ses aéronefs. Par conséquent, elle est exposée aux risques liés aux prix des produits de base associés à la fluctuation du prix du carburant d'aviation sur le marché, qui est notamment sensible au prix du pétrole brut ainsi qu'aux coûts de raffinage et de livraison.

#### **Juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : Données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il n'existe que peu ou pas de données de marché et qui nécessitent que l'organisme établisse ses propres hypothèses.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé selon le niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel des données importantes ont été prises en compte pour l'évaluation de la juste valeur.

La trésorerie et la trésorerie affectée que l'organisme détenait au 31 mars 2023 sont classées au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, tandis que les évaluations de la juste valeur de la dette à long terme présentées sont classées au niveau 2.

### 11. Charges relatives au Programme de transport terrestre pour soins intensifs

Les charges relatives au Programme de transport terrestre pour soins intensifs sont constituées des coûts directs du programme et des charges de fonctionnement général imputées suivants :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Coûts directs du Programme de transport terrestre pour soins intensifs	<b>14 815</b>	14 815

Le 26 avril 2023, Ornge a franchi une étape importante de son projet d'expansion de ses activités liées au transport terrestre pour soins intensifs en concluant un contrat de location de dix ans prévoyant l'installation d'une base à Hamilton en Ontario. Ce projet vise à répondre à la demande croissante de transport entre établissements de patients gravement malades nécessitant un niveau de soins plus élevé que celui actuellement offert par les services paramédicaux des municipalités.

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

### 12. Lutte contre la COVID-19

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un financement unique pour couvrir la hausse des charges liées à la lutte contre la COVID-19 dans le secteur des services de santé d'urgence. Ce financement est inclus dans le financement des mesures de lutte contre la COVID-19. Ces charges s'établissent comme suit :

	<i>Total du financement et des charges</i>	2023	2022	2021	2020
Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre	11 609	1 154	4 048	6 120	287
Charges liées au transporteur et à la flotte	14 538	1 623	4 050	8 865	-
Fournitures, installations et autres	5 516	81	1 395	3 703	337
		51	315	118	-
		<b>2023</b>			
	<b>32 447</b>	<b>3 209</b>	9 808	18 806	624

13. **Engagements**
- |                    |               |
|--------------------|---------------|
| Moins d'un an      | 35 650        |
| D'un an à cinq ans | 51 892        |
| Plus de cinq ans   | 11 868        |
| <b>Total</b>       | <b>99 410</b> |
- L'organisme a conclu divers contrats d'exploitation au titre des services qu'il obtient pour soutenir ses activités de transport sanitaire. L'organisme est également lié par des contrats de location à long terme pour des locaux situés sur diverses bases en Ontario. Les paiements minimums annuels estimatifs s'établissent comme suit :

	2023
Moins d'un an	35 650
D'un an à cinq ans	51 892
Plus de cinq ans	11 868
<b>Total</b>	<b>99 410</b>

### 14. Éventualités

L'organisme est visé par diverses réclamations actuelles et potentielles. Lorsque la responsabilité éventuelle peut être déterminée, la direction estime que le règlement définitif des réclamations n'excédera pas de façon importante les montants comptabilisés dans les comptes. Dans les autres cas, l'issue des réclamations ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Toute perte supplémentaire liée aux réclamations sera comptabilisée dans l'exercice où la responsabilité sera établie ou au cours duquel il sera déterminé que les montants comptabilisés doivent être ajustés.

L'organisme est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres de HIROC paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle.

Tous les membres pourraient faire l'objet de cotisations à l'égard des pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres. L'assurance de HIROC couvre également d'autres réclamations. La direction estime que sa couverture est adéquate pour couvrir les montants à payer relativement à ces réclamations.

En juin 2019, la province de l'Ontario a déposé le projet de loi 124, *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*. Ce projet de loi a plafonné toute augmentation de la rémunération des employés syndiqués et non syndiqués du secteur public de l'Ontario dans le cadre d'une période de modération de trois ans. Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a invalidé le projet de loi 124, le jugeant inconstitutionnel et le déclarant « nul et sans effet ». Le 29 décembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a déposé un avis d'appel devant la Cour d'appel de l'Ontario.

À ce jour, la somme de 1 140 \$ a été versée au groupe d'ambulanciers paramédicaux.

L'incidence supplémentaire éventuelle de la décision de la Cour supérieure de l'Ontario sur l'organisme ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Pour cette raison, aucune provision ne figure dans les états financiers.

# Ornge

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 15. Régimes de retraite

Certains employés à temps plein de l'organisme sont admissibles au HOOPP, régime de retraite contributif multiemployeurs à prestations déterminées fondées sur le salaire de fin de carrière. Le régime est comptabilisé à titre de régime à cotisations déterminées selon les normes relatives aux régimes multiemployeurs. Les cotisations de l'organisme au régime au cours de l'exercice se sont élevées à 3 758 \$ (2022 – 3 565 \$) et sont comprises dans les charges relatives aux salaires et aux avantages sociaux ainsi que dans les programmes financés à l'état consolidé des résultats et de la variation du déficit net. Les cotisations de l'organisme sont versées conformément aux exigences de capitalisation du régime.

L'organisme offre également un régime de retraite à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, l'organisme a versé un total de 2 138 \$ (2022 – 2 254 \$) à ce régime, et ce montant a été passé en charges.

### 16. Changement de méthode comptable

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, l'organisme a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, des Normes comptables pour le secteur public. Ce chapitre contient les exigences détaillées en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation de l'information financière relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ce changement de méthode comptable n'a entraîné aucun ajustement des états financiers, y compris pour la période présentée à titre comparatif.